Soixante-quatorzième année. — N° 112. Le Numéro : 1 fr. 50. Dimanche 10 Mai 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger. Pays accordant 50 °/. sur les tarifs postaux	525 »	285 »	155 »
Etranger. Autres pays	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 477 du 3 avril 1942 relative à la garantie des opérations d'exportation conclues avec les administrations ou services publics étrangers (p. 1738).

Loi édictant des dégrèvements en faveur de certains biens affectés à des œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'enseignement (rectificatif) (p. 1738).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décret portant dissolution d'une association d'étudiants (rectificatif) (p. 1738).

Décret portant attribution de biens ecclésiastiques (rectificatif) (p. 1738).

Arrêtés des 15 avril et 5 mai 1942 portant dissolution de conseils municipaux, institution et modification de délégations spéciales (p. 1738).

Arrêtés portant suspension, nominations, mutations, acceptation de démission, relèvement de fonctions, extension de juridiction, fin au stage, reclassement, réintégration, mise en disponibilité, mise à la retraite, mise en congé, chargeant de fonctions et rapportant une démission d'office :

Commissaires de police (p. 1740).

Commandants des gardiens de la paix et officiers de paix (p. 1740).

Inspecteurs de police (p. 1740).

Ministère de la justice.

Arrêté portant promotions (magistrature) (p. 1742).

Arrêté portant nominations et conférant l'honorariat (officiers publics ou ministériels) (rectificatif) (p. 1742).

Ministère des finances.

Décret relatif au statut du personnel d'un cadre temporaire de rapporteurs près le comité central des prix (rectificatif) (p. 1742).

Arrêtés portant nomination d'inspecteurs des finances (p. 1742).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêté du 8 mai 1942 portant délégation de signature (p. 1742).

Secrétariat d'Etat à la marine.

Mérite maritime (p. 1742).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Arrêté portant démission d'office (armée de l'air) (p. 1742).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêté du 25 avril 1942 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1743).

Arrêté du 28 avril 1942 relatif à la compétence des sections de l'office central de répartition des produits industriels en ce qui concerne la répartition des produits ouvrés (p. 1743).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté modifiant l'arrêté du 1er octobre 1941 sur les attributions des inspecteurs généraux chargés d'une circonscription régionale (rectificatif) (p. 1743).

Arrêtés portant affectations (ponts et chaussées) (p. 1743).

Arrêtés portant nominations :

Secrétariat général des travaux et transports (p. 1743).

Ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat (p. 1743).

Arrêtés portant retraits de fonctions (services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 1743).

Médaille d'honneur des chemins de fer (retrait) (p. 1743).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêtés portant maintien en disponibilité, nominations, promotion, conservant des rappels d'ancienneté pour services militaires et rapportant une nomination (personnel colonial) (p. 1743).

Jugements déclaratifs d'absence (préparatoires) (p. 1743).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 p. 100 1932 de l'outillage national (p. 1743).

Avis de concours pour l'emploi de stagiaire du Trésor (p. 1744).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Avis de concours pour la désignation d'agrégés des écoles nationales vétérinaires (p. 1744).

Avis relatif au concours d'admission à la section normale supérieure d'enseignement agricole et ménager (ancien régime) (p. 1744).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Avis de concours pour l'emploi de cantonnier des ponts et chaussées (p. 1744).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 1744).

LOIS

LOI n° 477 du 3 avril 1942 relative à la garantie des opérations d'exportation conclues avec les administrations ou services publics étrangers.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les sixième et septième alinéas de l'article 1er de la loi du 10 juillet 1928, modifiée par la loi du 16 août 1936 et les deux décrets des 24 mai et 17 juin 1938, sont remplacés par les deux alinéas suivants:

« Cependant, la garantie peut être, à titre exceptionnel, portée à 100 p. 100 du montant des créances admises à l'assurance par arrêté du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

« La garantie sera donnée après avis d'une commission nommée par le secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et composée comme suit:

« Cinq représentants du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances dont le directeur du commerce extérieur, le directeur des finances extérieures et des changes, le directeur du Trésor et le directeur de l'économie générale ou leurs représentants;

« Un représentant du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères;

« Trois représentants du secrétaire d'Etat à la production industrielle;

« Un représentant de la Banque de France;

« Le président du Crédit national;

« Le président de la Banque nationale française du commerce extérieur ».

Art. 2. — L'article 3 de la loi du 10 juillet 1928, modifiée par la loi du 16 août 1936 et les deux décrets des 24 mai et 17 juin 1938, est modifié et rédigé comme suit:

« En cas de recouvrement des créances impayées survenant après règlement du sinistre, la répartition des sommes recouvrées entre l'Etat et les autres ayants droit s'effectuera au prorata de la part du risque assumé par chacun d'eux ».

Art. 3. — Un décret rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances déterminera les conditions d'application du présent décret.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 3 avril 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

FRANÇOIS LEHIDEUX.

Loi édictant des dégrèvements en faveur de certains biens affectés à des œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'enseignement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1942: page 1446, article 1er, 3e alinéa, 1re ligne, après: « ou retirée », remplacer le point par une virgule; article 3, au lieu de: « et restent dues », lire: « et restant dues ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret portant dissolution de l'Union générale des étudiants de Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mars 1942: page 886, 2e colonne, comme adresse du siège de l'association, au lieu de: « 20, rue Gay-Lussac », lire: « 119, boulevard Saint-Germain ».

Décret portant attribution de biens ecclésiastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1942: page 1418, 1re colonne, au lieu de: « aux établissements publics du Puy-de-Dôme », lire: « aux établissements du culte qui avaient leur siège dans le département du Puy-de-Dôme ».

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que le conseil municipal de la commune de Nielles-les-Blequin (Pas-de-Calais) se désintéresse de la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Nielles-les-Blequin (Pas-de-Calais) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Nielles-les-Blequin (Pas-de-Calais) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Franque (Marius); membres: MM. Libersa (Alexandre), Piquet (Léon).

Fait à Vichy, le 15 avril 1942.

PIERRE PUCHEU.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune d'Œuilly (Aisne) ne peut gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Œuilly (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Œuilly (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Mezières (Paul); membres: MM. Boulanger (Octave), Astier (Léopold).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,

GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'est pas possible de constituer dans la commune de Pannes (Meurthe-et-Moselle) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Pannes (Meurthe-et-Moselle) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Pannes (Meurthe-et-Moselle) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Guerard (Maxime); membres: MM. Royer (Théophile), Bricnet (Achille).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,

GEORGES HILAIRE.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Couilly-Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) n'est pas, en raison de sa composition, apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Couilly-Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Couilly-Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Bertrant (André); membres: MM. Gaillardon (Charles), Leger (Eugène), Mahieux (Marcel), Lyonnet (Eugène), Destrebecq (Edmond).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,

GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et des adjoints il n'est pas possible de constituer dans la commune de Verneux-les-Sablons (Seine-et-Marne) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Veneux-les-Sablons (Seine-et-Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Veneux-les-Sablons (Seine-et-Marne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Mouchard (André); membres: MM. Aujard (Marcel), Bouchut (Jac-

ques), Geray (Maurice), Laurain (Alfred), Simon (Georges)

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Chezelle (Allier) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Chezelle (Allier) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Chezelle (Allier) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Beugnier (Emile); membres: MM. Guittard (Louis), Clairet (Arthur).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune d'Astoin (Basses-Alpes) ne peut assurer, de façon satisfaisante, la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Astoin (Basses-Alpes) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Astoin (Basses-Alpes) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Michel (Henri); membres: MM. Pustel (Emile), Sarlin (Emile).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et de plusieurs conseillers municipaux il ne peut être constitué dans la commune de San-Gavino-di-Carbini (Corse) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de San-Gavino-di-Carbini (Corse) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de San-Gavino-di-Carbini (Corse) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: MM. Nicoli (Jean); membres: MM. Nicoli (Don-Gavin), Giorgi (Ange-François).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Vulbens (Haute-Savoie) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Vulbens (Haute-Savoie) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Vulbens (Haute-Savoie) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Gay (Georges-Bernard); membres: MM. Foi (Marie-Joseph), Benoit (Marc-Auguste), Dumont d'Hyot (Casimir).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Cairanne (Vaucluse) n'assure pas, de façon satisfaisante, la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Cairanne (Vaucluse) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Cairanne (Vaucluse) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Mevil (André); membres: MM. Danjaume (Louis), Matte (Désiré), Guigue (René), Brusset (André).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune de Jumencourt (Aisne) ne peut gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Jumencourt (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Jumencourt (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Schmidt (René); membres: MM. Bruneaux (André), Druet (Léopold).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune de Martigny (Calvados) ne peut gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Martigny (Calvados) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Martigny (Calvados) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Olivier (Olivier); membres: MM. Lavigne (Emile), Levrard (Pierre).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune de Saint-Rémy (Calvados) ne peut gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Rémy (Calvados) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Saint-Rémy (Calvados) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Vogel (Jean); membres: MM. Brunet (Georges), Guille (Maurice), Breuille (Noël), Cathérine (Auguste).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant qu'à la suite du décès du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Remoiville (Meuse) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Remoiville (Meuse) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Remoiville (Meuse) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Laporte (Alexandre); membres: MM. Jullion (Pierre-Onésime), Petne (Georges).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Dammartin-en-Serve (Seine-et-Oise) n'est pas, en raison de sa composition, apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Dammartin-en-Serve (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Dammartin-en-Serve (Seine-et-Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Jacob (Charles); membres: MM. Seydoux (Bernard), Bourdel (René), Laine (Léon).

Fait à Vichy, le 5 mai 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Par arrêté en date du 5 mai 1942 du conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration, la composition de la délégation spéciale instituée dans la commune d'Athies-sous-Laon (Aisne) est modifiée ainsi qu'il suit:

Président: M. Adam (Fernand); membres: MM. Bruaux, Soullier (Charles).

Par arrêtés du conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration en date du 5 mai 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940:

Il est institué des délégations spéciales:

Dans la commune de Chaudesaigues (Cantal):

Président: M. Barbes (Henri); membres: MM. Pouget (Jean-Eugène), Vallette (Jules), Castor (Jean-Baptiste), Souillard (Jean-Noël), Fabre (André).

Dans la commune de Vesse-Quirieu (Isère):

Président: M. Huet (Eugène); membres: MM. Gremillon (Jean), Thollon (Joseph), Putinier (Jean-Joseph).

La composition des délégations spéciales est modifiée ainsi qu'il suit:

Dans la commune de Faux (Dordogne):

Président: M. Bonnel (Arthur); membres: MM. Grenier (Louis); Loubic (Roger).

Dans la commune de Riocaud (Gironde):

Président: M. Goby; membres: MM. Domain (Charles), Gourin (Jean - Roger), Vigouroux (Emilien), Faure (Eloi).

Dans la commune de Saint-Martial (Vienne):

Président: M. Mache (René); membres: MM. Foucher (Antoine), Dupin (Armand), Fradin (Henri), Magnon (Jules), Soulas (Célestin).

MM. Ricard (Irénée) et Valentin (Marcel) sont nommés membres de la délégation spéciale instituée dans la commune de Tallard (Hautes-Alpes).

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration en date du 5 mai 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940:

La composition des délégations spéciales est modifiée ainsi qu'il suit:

Dans la commune de Saint-Cyr-sur-Menthon (Ain):

Président: M. Morel (Prosper); membres: MM. Bonnard (Eugène), Bernard (Narcisse), Pelletier (Claude).

Dans la commune de Latrape (Haute-Garonne):

Président: M. Darbus (Joseph); membres: MM. Marast (Théodore), Alexandre (Augustin).

M. Dugied (Marcel) est nommé président de la délégation spéciale instituée dans la commune de Collonges-les-Premières (Côte-d'Or).

M. Azam (Charles-Léon) est nommé membre de la délégation spéciale instituée dans la commune de Poilhes (Hérault), en remplacement de M. Pioch (Auguste), démissionnaire.

Commissaires de police.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Baleste (Paul), commissaire de 2e classe, 2e échelon, de la police nationale, est suspendu provisoirement de ses fonctions, à compter du 3 mars 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Perreau (Henri), candidat civil, est nommé commissaire stagiaire de la police nationale, à Montpellier, à compter du 16 mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Rostan (Jean), commissaire de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, en congé, est nommé à la direction générale de la police nationale, à compter du 1er avril 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, l'arrêté du 1er février 1942 acceptant, à compter du 16 février 1942, la démission de M. Pougnaud (Pierre), commissaire stagiaire de la police nationale, est rapporté.

M. Pougnaud est maintenu dans ses fonctions à Luxeuil-les-Bains.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, l'arrêté du 6 décembre 1941 portant démission d'office de ses fonctions de M. Frelicot (Joseph), commissaire principal de 1re classe de la police nationale, est rapporté.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

M. Grosdemange (Arsène), commissaire de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à Saint-Pol-sur-Mer, en remplacement de M. Lafon (intérêt de service).

M. Lafon (Charles), commissaire stagiaire de la police nationale, est nommé à Jeumont, en remplacement de M. Grosdemange (intérêt de service).

Ces mutations auront effet à compter du 7 mars 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. François (Maurice), commissaire stagiaire de la police nationale, est nommé à Montargis, en remplacement de M. Lambert (intérêt de service).

Cette mesure aura effet à compter du 1er avril 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Camuzeaux (Serge), commissaire de 2e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé au service des transmissions de l'intérieur, à compter du 1er avril 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Saubion (Jean), commissaire principal de 3e classe de la police nationale, est nommé chef de la brigade régionale de police économique, à Versailles, à compter du 1er mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Grégoire (Albert), commissaire principal de 3e classe de la police nationale, est placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 et bénéficiera, en conséquence, des dispositions de l'article 2 de ladite loi, à compter du 1er avril 1942.

M. Grégoire est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, la démission de M. Cochereau (Emile), commissaire stagiaire de la police nationale, est acceptée à compter du 5 mars 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, à titre exceptionnel et pour la durée des hostilités, la juridiction du commissaire de la police nationale du service des renseignements généraux, à Morteau, est étendue au canton de Montbenoît.

M. Blanquart (Lucien), commissaire de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé au service des renseignements généraux, à Morteau (intérêt de service).

Ces mesures auront effet à compter du 16 mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, à titre exceptionnel et pour la durée des hostilités, le commissaire de la police nationale à Ussel est chargé du service des renseignements généraux dans les cantons de Bort-les-Orgues, Bugeat, Eygurande, Meymac, Neuvic-d'Ussel, Sornac et Ussel.

Cette mesure aura effet à compter du 1er mai 1942.

Commandants des gardiens de la paix et officiers de paix.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

Il est mis fin au stage de M. Héraud (Marcel), commandant des gardiens de la paix de 2e classe à la région de Lyon (groupe mobile de réserve), à compter du 16 avril 1942.

La démission de M. Carin (Georges), officier de paix hors classe au corps urbain de Clermont-Ferrand, est acceptée à compter du 15 avril 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, MM. Oudol (Etienne) et Seiler (Emile) sont nommés officiers de paix de 1re classe à Toulouse (corps urbain), à compter du 1er mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

L'arrêté du 17 décembre 1941 nommant officier de paix hors classe M. Maillard (Marcel) est rapporté.

L'arrêté du 1er février 1942 nommant commandant des gardiens de la paix de 3e classe M. Carrère (Félicien) est rapporté.

L'arrêté du 15 février 1942 nommant M. Jolly (Michel) commandant des gardiens de la paix de 2e classe est rapporté.

L'arrêté du 15 février 1942 nommant:

M. Joliot (Julien), commandant des gardiens de la paix de 1re classe;

M. Laval (Edmond), officier de paix principal;

M. Perrette (Marcel), officier de paix hors classe,

est rapporté.

L'arrêté du 15 mars 1942 nommant officier de paix de 1re classe M. Bitard est rapporté.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, la démission de M. Frison (Jacques), officier de paix de 1re classe, est acceptée à compter du 19 mars 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Tucoulat (Jean) est reclassé officier de paix de 1re classe à Bordeaux (corps urbain), à compter du 1er janvier 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

M. Clauzon (René), officier de paix de 1re classe, est nommé à la région de Nice (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Spetz.

M. Spetz (Alexandre), officier de paix de 1re classe, est nommé à la région de Lyon (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Clauzon.

Ces mutations auront effet à compter du 16 mai 1942.

Inspecteurs de police.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

M. Thiébaud (Auguste), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 16 mai 1942.

M. Moreau (Fernand), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, chauffeur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 27 mai 1942.

L'honorariat leur est conféré.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, l'arrêté du 24 février 1941 mettant en disponibilité spéciale pour une durée de six mois, par application de l'article 2 du décret du 18 septembre 1940, M. Montoya (Alexandre), inspecteur de 5e classe de la police nationale, est rapporté.

M. Montoya, placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, est réintégré en qualité d'inspecteur de 2e classe, 3e échelon, de la police nationale, à compter du 16 mai 1942 (ancienneté du 16 septembre 1940) et affecté au service des renseignements généraux, au poste d'entrée de la ligne de démarcation à la Réole.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

M. Naveau (François), inspecteur stagiaire de la police nationale au service des renseignements généraux, à Mézières, est détaché, en la même qualité, à Sedan (intérêt de service).

M. Ristorcelli (Jean), inspecteur stagiaire de la police nationale au service des renseignements généraux, à Charleville, est détaché, en la même qualité, à Rethel (intérêt de service).

M. Despagne (Louis), inspecteur de 2e classe, 2e échelon, de la police nationale au service des renseignements généraux, à Charleville, est détaché, en la même qualité, à Vouziers (intérêt de service).

M. Thuillier (Raymond), inspecteur stagiaire de la police nationale au service des renseignements généraux, à Charleville, est détaché, en la même qualité, à Rocroi (intérêt de service).

M. Curty (René), inspecteur stagiaire de la police nationale au service des renseignements généraux, à Soissons, est détaché, en la même qualité, à Saint-Quentin (intérêt de service).

M. Meaume (Alexis), inspecteur stagiaire de la police nationale, est nommé au service des renseignements généraux, à Annemasse, en remplacement de M. Reybaud (intérêt de service).

M. Gau (Jean), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la direction des renseignements généraux, en remplacement de M. Grimaldi.

M. Grimaldi (Michel), inspecteur stagiaire de la police nationale, est nommé à la direction générale de la police nationale (secrétariat, service téléphonique), en remplacement de M. Gau.

Ces mutations auront effet à compter du 1er mai 1942 et du 16 mai 1942 pour M. Meaume.

M. Bernolle (Jean), inspecteur de 3e classe, 3e échelon, de la police nationale, est mis en disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er mai 1942.

La démission de M. Delhomme (Albert), inspecteur radiotélégraphiste de 2e classe, 3e échelon, de la police nationale, est acceptée à compter du 1er mai 1942.

L'arrêté du 15 janvier 1942 nommant inspecteur stagiaire de la police nationale M. Dietrich (Alphonse) est rapporté.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Manier (Marcel), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Fourquin (Camille), inspecteur principal de 2e classe de la police nationale, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 16 mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, il est mis fin au stage de M. Godeau (Armet), inspecteur stagiaire de la police nationale, à compter du 1er avril 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Beuchon (Octave), inspecteur principal de 1re classe de la police nationale, officier de police judiciaire, est mis en congé avec solde, pour une durée de six mois (premier congé), par application des dispositions de l'article 51 de la loi du 30 mars 1929, à compter du 1er février 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

L'arrêté du 15 janvier 1942 nommant inspecteurs stagiaires de la police nationale MM. Accart (Roger) et Moinas (Georges) est rapporté.

L'arrêté du 17 octobre 1941 nommant inspecteur stagiaire de la police nationale M. Pourtoy (Norbert) est rapporté.

La démission de M. Boyer (Henry), inspecteur stagiaire de la police nationale, est acceptée à compter du 9 avril 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, il est mis fin au stage de M. Roussel (Aimé), inspecteur stagiaire de la police nationale, à compter du 24 février 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

M. Gremet (Henri), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 1er échelon, de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Barmes (Pierre), inspecteur radiotélégraphiste de 2e classe, 3e échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Charot (Jean), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire

M. Gourraud (Paul), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 3e échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Mercader (Antoine), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Montaron (Arsène), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Prevost (André), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Schwarz (Eugène), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Theillaud (Marcel), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé au contrôle général de la surveillance du territoire.

M. Spitzbarth (Roger), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire à Bourg.

M. Rouanet (Henri), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 3e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire à Bourg.

M. Ducoulombier (Raoul), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Châteauroux.

M. Naudin (Alfred), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Châteauroux (intérêt de service).

M. Derrien (Joseph), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 2e échelon, de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Limoges (intérêt de service).

M. Duminy (Emile), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 3e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Limoges (intérêt de service).

M. Marquet (Gabriel), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Limoges.

M. Jacob (Daniel), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 3e échelon, de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Lyon.

M. Boulet (Fernand), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Lyon (intérêt de service).

M. Pouédras (Vincent), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Lyon (intérêt de service).

M. Grino (Jean), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Marseille.

M. Vivié (Roger), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Marseille.

M. Loiseau (Léon), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Marseille (intérêt de service).

M. Ruskoné (Victor), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 3e échelon, de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Montpellier (intérêt de service).

M. Huc (Maurice), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Montpellier.

M. Flageollet (Daniel), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Montpellier (intérêt de service).

M. Goubil (Jean), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 2e échelon, de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Nice.

M. Gautier (Robert), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Nice (intérêt de service).

M. Roignant (Pierre), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Pau.

M. Vuillermet (Pierre), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Pau (intérêt de service).

M. Zimmer (Paul), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Pau (intérêt de service).

M. Pardinelle (Charles), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, 2e échelon, de la police nationale, officier de police judiciaire, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Toulon (intérêt de service).

M. Niger (Louis), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Toulon (intérêt de service).

M. Fontaine (Georges), inspecteur radiotélégraphiste principal de 2e classe, de la police nationale, officier de police judiciaire pour la durée de la guerre, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Toulouse.

M. Reberrioux (Louis), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Toulouse.

M. Dohy (Charles), inspecteur radiotélégraphiste stagiaire de la police nationale, est nommé à la brigade de surveillance du territoire, à Toulouse (intérêt de service).

Ces mutations auront effet à compter du 1er mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942:

L'arrêté du 15 février 1942 nommant à la station radio-police à Montauban M. Dupart (Bernard), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est rapporté.

M. Dupart est nommé à la station radio-police à Agen (intérêt de service).

L'arrêté du 15 février 1942 nommant à la station radio-police à Aurillac M. Koenig (Théophile), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est rapporté.

M. Koenig est maintenu dans ses fonctions à la station radio-centrale à Vichy.

L'arrêté du 15 février 1942 nommant à la station radio-police au Puy M. Pouillien (Hubert), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale est rapporté.

M. Pouillien est maintenu dans ses fonctions à la station radio-centrale à Vichy.

M. Martin (Gilbert), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la station radio-police à Châteauroux (intérêt de service).

M. Nicodémo (Dominique), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 1er échelon, de la police nationale, est nommé à la station radio-police à Marseille (intérêt de service).

M. Danesi (Charles), inspecteur radiotélégraphiste de 3e classe, 2e échelon, de la police nationale, est nommé à la station radio-police à Toulouse (intérêt de service).

Ces mutations auront effet à compter du 1er mai 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Birot (Victorin), inspecteur de 1re classe, 3e échelon, de la police nationale, en congé pour raison de santé, est mis en congé avec solde pour une nouvelle période de six mois (deuxième congé), par application des dispositions de l'article 51 de la loi du 30 mars 1929, à compter du 1er février 1942.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, l'arrêté du 15 janvier 1942 nommant inspecteur stagiaire de la police nationale M. Alphonsi (Henri) est rapporté.

Par arrêté en date du 1er mai 1942.

La démission de M. Modat (Maurice), inspecteur stagiaire de la police nationale, est acceptée à compter du 19 février 1942.

L'arrêté du 15 janvier 1942 nommant inspecteur stagiaire de la police nationale M. Le Roy est rapporté.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Durupt (Louis), candidat civil, est nommé inspecteur photographe stagiaire (agent spécial) de la police nationale, à la 12e brigade régionale de police judiciaire à Reims, à compter du 16 mai 1942.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Magistrature.

Par arrêté en date du 12 février 1942:

M. Ettori, juge de paix de 2e classe à Philippeville, est élevé à la 1re classe et maintenu dans ses fonctions.

Sont élevés à la 2e classe et maintenus dans leurs fonctions actuelles:

M. Delattre, juge de paix de 3e classe à Tizi-Ouzou.

M. Boudon, juge de paix de 3e classe à El-Arrouch.

M. Fabre, juge de paix de 3e classe à Colbert.

M. Couchoud, juge de paix de 3e classe à Affreville.

Sont élevés à la 3e classe et maintenus dans leurs fonctions actuelles:

M. Popie, juge de paix de 4e classe à Duperré.

M. Peyre, juge de paix de 4e classe à Oued-Zenati.

M. Arnaud, juge de paix de 4e classe à Aïn-Bessem.

M. Llabador, juge de paix de 4e classe à Inkermann.

M. Potin, juge de paix de 4e classe à Mila.

Officiers publics ou ministériels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 avril 1942: page 1569, 3e colonne, 33e ligne, au lieu de: « M. Bricaut (Auguste-Emile-Marie-Joseph », lire: « M. Bricaud (Auguste-Emile-Marie-Joseph ».

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret relatif au statut du personnel d'un cadre temporaire de rapporteurs près le comité central des prix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1942: page 1288, article 19, 5e ligne, au lieu de: « après l'envoi », lire: « après la date d'envoi »; article 24, 1re ligne, au lieu de: « Dans tous les cas les fonctionnaires », lire: « Dans tous les cas où les fonctionnaires ».

Inspecteurs des finances.

Par arrêté en date du 20 mars 1942, M. Berbigier (Frédéric-René), inspecteur des finances de 3e classe, a été nommé inspecteur des finances de 2e classe, à compter du 1er mars 1942.

Par arrêté en date du 4 mai 1942, ont été nommés adjoints à l'inspection générale des finances:

MM. Bizard, Larre, Celier, Vincenot, Chaine, Cruse, Ginier-Gillet, Besse, Rey.

Par arrêtés en date du 29 avril 1942:

MM. Dobler (Edmond-Ferdinand-Charles) et Salaun (Yves-Joseph-Gaston-Louis), inspecteurs des finances de 1re classe, ont été placés dans la position hors cadres, à compter du 24 janvier 1942.

M. Fredet (René-Gilbert), inspecteur des finances de 2e classe, a été nommé inspecteur des finances de 1re classe.

MM. Guindey (Guillaume-Bernard-Louis), inspecteur des finances de 2e classe en service détaché; Faivre d'Arcier (Maxence) et Culmann (Henri-Edmond-Christian), inspecteurs des finances de 2e classe hors cadres; Calvet (Pierre-Louis), inspecteur des finances de 2e classe en service détaché, ont été nommés inspecteurs des finances de 1re classe et maintenus dans leurs positions respectives, à compter du 1er mars 1942.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Vu le décret du 14 janvier 1942 portant autorisation de délégation de signature;

Vu l'arrêté du 4 mai 1942 fixant la composition du cabinet du secrétaire d'Etat,

Arrête:

Article unique. — M. Marcel Willier, directeur du cabinet, a délégation permanente de la signature du secrétaire d'Etat, sauf en ce qui concerne les projets de lois et les projets de décrets.

Fait à Paris, le 8 mai 1942.

MAX BONNAFOUS.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE

Mérite maritime.

Par arrêté du contre-amiral, secrétaire d'Etat à la marine, en date du 8 mai 1942, pris en application du décret du 24 février 1940, ont été nommés dans l'ordre du mérite maritime:

Au grade de chevalier.

MM.

Savouret (Alfred), le Havre 8286, capitaine de la marine marchande, commandant le vapeur *Saint-Denis.*

Guena (Louis), Palmpol 52513, capitaine de la marine marchande, commandant le vapeur *Saint-Lucien.*

Grant Smith Bianchi (Noël), Nantes 1839, radiotélégraphiste du vapeur *Saint-Denis,* pour faits de guerre.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Armée de l'air.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;

Vu la loi du 11 août 1941, et notamment son article 3,

Arrête:

Art. 1er. — L'adjudant-chef du corps du personnel mécanicien Martinez (Antoine) est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Ce sous-officier sera radié des cadres à compter du lendemain du jour où lui aura été notifié le présent arrêté.

Art. 2. — Le contrat liant au service l'adjudant-chef Martinez (Antoine) sera résilié de plein droit à la même date.

Fait à Vichy, le 29 avril 1942.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, secrétaire d'Etat à l'aviation, par intérim,

Al PLATON.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Fonds de concours.

Par arrêté du 25 avril 1942, un crédit de 42.500 fr. a été ouvert pour l'exercice 1942 au chapitre 39 (art. 6, § 3) : « Matériel, entretien des bâtiments, frais spéciaux, fonctionnement des services extérieurs. — Direction des mines ».

Compétence des sections de l'office central de répartition des produits industriels en ce qui concerne la répartition des produits ouvrés.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels;

Vu la loi du 27 septembre 1940 modifiée par la loi du 30 avril 1941, relative à l'organisation du secrétariat d'Etat à la production industrielle;

Vu le décret du 18 février 1941 fixant les attributions du secrétariat de la répartition des produits industriels;

Vu les arrêtés portant création des diverses sections de l'office central de répartition des produits industriels,

Arrête:

Article unique. — La compétence de chaque section de l'office central de répartition des produits industriels pourra être étendue par décision du secrétaire à la répartition à tout produit ouvré dont la répartition s'avérera nécessaire.

Fait à Paris, le 28 avril 1942.

JEAN BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Personnel colonial.

Par arrêté en date du 29 mars 1942, Mme Martre, née Rochat (Simone), sage-femme de 4e classe du cadre général des infirmières et sages-femmes coloniales, en position de disponibilité sans solde venant à expiration le 31 juillet 1940, est maintenue dans cette position pour deux périodes successives d'un an, à compter du 1er août 1940.

Par arrêté du 7 mai 1942, M. Avril (Georges), agriculteur, maire du Tampon, a été nommé conseiller privé suppléant de la Réunion pour une période de trois ans, à compter du 13 décembre 1941, en remplacement de M. Le Vigoureux (Victor).

Par arrêté du 7 mai 1942, M. Chauvet (Georges), procureur général, chef du service judiciaire, membre du conseil privé, est nommé membre de la commission administrative de la Martinique, en remplacement de M. de Coston.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 8 mai 1942, l'arrêté du 7 mars 1942 fixant les rappels de services militaires conservés aux agents des services civils des colonies autres que l'Indochine, au titre du 1er janvier 1941, a été rapporté en ce qui concerne M. Tison (Basile), commis de 2e classe des services civils des colonies.

Ce fonctionnaire conserve dans son nouvel emploi, à la date du 1er janvier 1941, un rappel de services militaires de 3 ans 7 mois 18 jours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 8 mai 1942, M. Roussel (Paul-Louis-Francis), a été nommé commis de 3e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine et mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 8 mai 1942, a été promu dans le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine, pour compter du 24 avril 1942, au grade d'administrateur de 3e classe, M. Biros (Marc-Casimir), administrateur adjoint de 1re classe (1er tour).

Par arrêté en date du 8 mai 1942, la nomination de Mlle Raou (Jeanne-Louise) en qualité de sage-femme coloniale stagiaire est rapportée.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Attributions des inspecteurs généraux chargés d'une circonscription régionale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 avril 1942: page 1634, 1re colonne, au lieu de: « Exécution d'office des transports de priorite (art. 3 de la loi du 15 octobre 1940) », lire: « Exécution d'office des transports de priorité (art. 3 de la loi du 16 octobre 1940) ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 30 avril 1942, a été complété ainsi qu'il suit l'arrêté en date du 13 avril 1942 portant affectation de fonctionnaires des ponts et chaussées aux arrondissements d'exploitation des voies navigables instituées par arrêté du 18 septembre 1941 auprès des directions régionales de navigation, savoir:

« Direction régionale de Toulouse. — N... L'intérim sera provisoirement assuré par M. Variet, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Toulouse ».

Par arrêté en date du 30 avril 1942, M. Vidal, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral), attaché au service ordinaire de l'Ariège, a été adjoint à dater du 1er mai 1942 et à titre d'effectif supplémentaire temporaire, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Gers.

Secrétariat général des travaux et transports.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Gahinet, commis principal d'ordre et de comptabilité de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux communications (secrétariat général des travaux et transports), affecté au service intérieur, a été, à dater du 1er juillet 1941, nommé chef de groupe de 5e classe.

Il conservera, en cette nouvelle qualité, la même affectation.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Surel, commis principal d'ordre et de comptabilité de classe exceptionnelle à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux communications (secrétariat général des travaux et transports), affecté au service du contrôle des dépenses engagées, a été, à dater du 1er juillet 1941, nommé chef de groupe de 2e classe.

Il conservera, en cette nouvelle qualité, la même affectation.

Par arrêté en date du 1er mai 1942, M. Gasnier, commis principal d'ordre et de comptabilité de classe exceptionnelle au secrétariat d'Etat aux communications (secrétariat général des travaux et transports), affecté au service central des expéditions et autographies, a été, à dater du 1er juillet 1941, nommé chef de groupe de 2e classe.

Il conservera, en cette nouvelle qualité, la même affectation.

Ingénieur des travaux géographiques de l'Etat.

Par arrêté en date du 30 avril 1942, pris en application de l'article 107 du décret du 8 avril 1941, M. Olivier (Alfred) a été admis dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat et nommé, à compter du 1er mai 1942, ingénieur adjoints des travaux géographiques de l'Etat de 4e classe.

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux communications en date du 5 mai 1942, ont été placés dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 modifiée par les lois des 23 octobre 1940 et 29 mars 1941:

MM.

Lacoste, agent des lignes à Sète.
Merckel, agent manipulant à Tours-central.
Roche, manutentionnaire à Saint-Etienne.
Lamie, contrôleur à Paris-17.
Courtois, agent des installations extérieures à Paris-Nord.

A l'exception de M. Courtois, suspendu de fonctions, les intéressés bénéficieront, en conséquence, des dispositions de l'article 2 de ladite loi.

Médaille d'honneur des chemins de fer.

Par arrêté en date du 29 avril 1942, l'autorisation du port de la médaille d'honneur des chemins de fer a été retirée à:

MM. Marchelidon (Emile), chef de train au Mont-Dore;
Missonnier (Jean), conducteur à Neussargues,

de la région Sud-Ouest de la Société nationale des chemins de fer français.

Jugements préparatoires.

Par jugement en date du 15 janvier 1942, le tribunal de première instance de Charolles a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Roux (Eugénie-Victorine), née à Saint-Agnan (Saône-et-Loire), le 20 juillet 1879, fille de Pierre et de Chalumeau (Pierrette), épouse divorcée de Pluchery (Alexandre), domiciliée en dernier lieu à Saint-Agnan (Saône-et-Loire), disparue depuis plus de trente ans, époque à laquelle elle résidait à Montréal (Canada).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Avis aux porteurs d'obligations.
4 1/2 p. 100 1932 de l'outillage national.

Le 15 mai 1942, à dix heures, il sera procédé publiquement, au ministère des finances, dans l'une des salles de l'agence comptable de

la dette publique, au tirage par voie du sort de cinq séries d'obligations 4 1/2 p. 100 1932, outillage national.

Les valeurs désignées par le sort seront remboursables dès le 15 juin 1942 et cesseront de porter intérêt à compter de ce jour.

Avis de concours pour l'emploi de stagiaire du Trésor.

Un concours pour l'emploi de stagiaire du Trésor aura lieu les 13 et 14 août 1942.

Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à cent cinquante au maximum, non comptés les emplois laissés vacants en application de la loi du 15 octobre 1940 réservant les droits des prisonniers de guerre.

Les candidats doivent être nés entre le 1er janvier 1942 et le 31 décembre 1923 inclusivement et produire soit le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire, soit le brevet supérieur de l'enseignement primaire, soit un diplôme supérieur de l'institut national agronomique, de l'école libre des sciences politiques, de l'école des hautes études commerciales ou des écoles supérieures reconnues par l'Etat.

Ils trouveront auprès du trésorier-payeur général du département de leur résidence, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des épreuves qu'ils auront à subir.

Ceux qui habitent le département de la Seine devront s'adresser à la recette centrale des finances de la Seine, 9, place Saint-Sulpice, à Paris (6e).

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 15 juin 1942.

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Avis de concours pour la désignation d'agrégés des écoles nationales vétérinaires.

Deux concours pour la nomination d'agrégés dans les écoles nationales vétérinaires prévus par le décret du 28 juillet 1925 seront ouverts à l'école nationale vétérinaire d'Alfort:

Le 24 mai 1943 pour le troisième enseignement (physiologie);

Le 31 mai 1943 pour le sixième enseignement (parasitologie).

Avis relatif au concours d'admission à la section normale supérieure d'enseignement agricole et ménager (ancien régime).

Le concours en vue de l'admission de dix élèves au maximum à la section normale supérieure d'enseignement agricole et ménager (ancien régime), dont la date d'ouverture avait été primitivement fixée au lundi 27 juillet 1942, aura lieu le jeudi 9 juillet 1942, au siège de l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coetlogon-Rennes.

Secrétariat d'Etat aux communications.

Avis de concours pour l'emploi de cantonnier des ponts et chaussées.

Un concours pour l'emploi de chef cantonnier, tant des ponts et chaussées que du service vicinal, sera ouvert à Grenoble, le lundi 15 juin 1942. Le nombre de places est fixé actuellement à treize.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et du service vicinal, hôtel des Administrations, à Grenoble.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels:
R. Baton-Targe.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 16 AVRIL 1942	AU 9 AVRIL 1942
Encaisse-or (monnaies et lingots)		84.597.593.843 04	84.597.593.843 04
Monnaies d'argent, de nickel et de billon		459.733.122 70	481.070.650 40
Comptes courants postaux		1.328.746.325 88	1.132.556.259 02
Disponibilités à vue à l'étranger		37.266.479 81	37.241.165 54
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	5.171.669.192 60		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	14.700.000 »	5.186.822.899 25	5.138.019.638 25
Effets escomptés sur l'étranger	453.706 65		
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		7.235.903.500 »	7.142.409.500 »
Avances sur titres		3.033.698.652 12	2.988.951.958 46
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		783.695.000 »	1.085.366.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940)		30.000.000.000 »	30.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.245.375.590 85	5.245.375.590 85
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938)		10.000.000.000 »	10.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938, approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, et convention du 9 juin 1940, approuvée par le décret du 9 juin 1940)		65.400.000.000 »	64.300.000.000 »
Avances provisoires sans intérêts consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941 et 5 mars 1942)		159.941.357.793 10	159.445.586.514 80
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		4.278.316.114 37	4.576.591.782 93
Total		377.644.885.071 26	376.287.743.654 39
PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		287.455.189.775 »	286.979.005.795 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	98.356.238 56		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	755.048.592 28		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	23.926.999.307 01	85.852.833.210 21	85.550.716.646 74
Dispositions et autres engagements à vue	3.404.577.399 01		
Administration centrale des Reichskreditkassen	57.667.851.673 35		
Divers		3.825.024.881 10	3.246.184.007 70
Total		377.644.885.071 26	376.287.743.654 39

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur de la Banque de France,
Signé: BREART DE BOISANGER.

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS A VUE

	Au 16 avril 1942.	Au 9 avril 1942.
Engagements à vue	373.308.022.985 21	372.529.722.441 74
Proportion de l'encaisse or aux engagements à vue.	22,66 p. 100.	22,71 p. 100.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	1,75 0/0
Avances sur titres	3 0/0
Avances à 30 jours	1,75 0/0